

Communiqué du 2 novembre 2017

- **10^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité**
- **Examen du pourvoi en Cassation dans le dossier Jean Mercier**
- **Hommage national à Anne Bert, exilée pour bien mourir**

**Lorsque l'Etat marche contre notre ultime liberté,
l'ADMD et les Français se mobilisent le 2 novembre...**

Ce jeudi 2 novembre 2017, 10^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité, sera examiné le pourvoi formé par le Parquet général contre la décision de relaxe prise par la cour d'appel de Lyon en novembre 2016 dans le dossier Jean Mercier.

Ce hasard des calendriers place le thème de la liberté, de la dignité et du respect au centre d'un dossier judiciaire qui n'a que trop duré pour un presque nonagénaire dont le seul tort est d'avoir, par compassion et par amour, permis à son épouse malade et âgée d'être libérée de ses souffrances devenues insupportables.

Rappelons qu'en première instance, Jean Mercier avait été condamné à une peine d'un an de prison avec sursis pour non-assistance à personne en danger.

Cette 10^e Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité sera l'occasion pour les 70.000 adhérents de l'ADMD, partout en France, de soutenir Jean Mercier dans son combat et de se mobiliser en sa faveur. Ce sera aussi l'occasion de rendre hommage à Anne Bert, obligée de s'exiler pour terminer sa vie dans le respect de sa conscience et de sa dignité, ainsi qu'à tous ceux qui sont morts dans des conditions inacceptables, sans que leur choix de fin de vie ait été respecté.

A Paris, un rassemblement symbolique aura lieu ce jeudi 2 novembre, à 17 heures, sur la place de la République (près de la statue). En région, des dizaines de manifestations sont organisées autour de cette 10^e Journée mondiale (plus de détails sur admd.net).

Informations nationales :

Jean-Luc Romero, président : 01 48 00 04 16

Christophe Michel, secrétaire général : 01 48 00 04 16